

## PACS et réévalution de pension alimentaire

## Par Geraldine DURAND, le 17/11/2017 à 13:47

Bonjour,

Mon conjoint paye actuellement une pension alimentaire de 200euros.

Nous pensons nous pacsés et peut etre nous marié par la suite.

Quelles incidences sur la pension? Peut-elle etre réévalué à la hausse par la mere de l'enfant (qui n'hesitera pas is c'est le cas) ? Mes revenus seront-ils pris en compte ?

Merci par avance pour vos réponses.

## Par youris, le 17/11/2017 à 13:54

bonjour,

si vous vous pacsez, donc une vie commune avec un seul logement, votre partenaire aura plus de ressources disponibles, la mère pourra demander et obtenir une augmentation de la pension alimentaire.

salutations